
Déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU de Frévent

Résumé non technique

Procédure approuvée le :	25 octobre 2023
--------------------------	-----------------

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION DU PROJET	3
I. Présentation du projet	3
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	4
I. Topographie	4
II. Pédologie et géologie	4
III. Ressource en eau.....	4
IV. Climat.....	7
V. Milieu naturel	7
1. Habitats naturels	7
2. Agriculture	8
3. Zones naturelles	9
VI. Paysage et patrimoine.....	14
VII. Risques.....	16
1. Ambiance sonore.....	16
2. Risques naturels	16
i. Aléa de retrait-gonflement des argiles.....	16
ii. Risque inondation.....	17
3. Risques technologiques.....	19
VIII. Déchets.....	20
IX. Synthèse	21
IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT.....	22
I. Milieu physique et ressource en eau	22
II. Services écosystémiques	22
III. Risques.....	31
IV. Agriculture	31
V. Paysage et patrimoine.....	31
VI. Déchets.....	32
VII. Conclusion de l'étude	33

PRESENTATION DU PROJET

I. Présentation du projet

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la commune de Frévent doit rendre son Plan Local d'Urbanisme compatible avec le SCoT du Ternois. Elle intègre la Communauté de Communes du Ternois, compétente en matière de planification. La présente procédure est donc menée par l'intercommunalité.

A ce titre, la Communauté de Communes du Ternois a délibéré sur le lancement de la procédure de déclaration de projet au titre de l'intérêt général. Ce projet entraîne la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Frévent, approuvé en janvier 2010.

L'objectif de cette procédure est de mettre en compatibilité le PLU de Frévent avec le SCOT du Ternois au vu des nouveaux projets sur le territoire. En effet, le SCOT évoque une extension modérée d'environ 3 ha, si les espaces et bâtiments disponibles ne suffisent pas à accueillir les entreprises intéressées. Cette éventuelle extension doit être réalisée dans la continuité sud de la zone existante, et non pas du côté ouest de la route de Bonnières. Par rapport au plan de zonage opposable, au sud, la zone est déjà aménagée en partie. La parcelle au sud est désormais investie par une déchèterie à plat, achevée en mai 2020. Cet espace représente une superficie d'environ 2,8ha. Cette parcelle sera alors reprise en zone UE.

De plus, une bande était reprise en élément boisé à protéger au sud de la zone. Néanmoins, il n'y a aucun boisement sur ce secteur. Ainsi, afin de corriger cette erreur matérielle, il est proposé de retirer cette protection. Elle est uniquement maintenue sur les boisements existants.

La principale modification concerne le plan de zonage de la commune de Frévent. Néanmoins, la procédure de déclaration de projet entraîne également une remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables puisque l'extension de la ZAL est supprimée, ainsi qu'une mise à jour du règlement. En effet, de ce fait, il n'y a plus de zone 1AUE sur la commune.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation a également été réalisée à la suite de la réunion d'examen conjoint, afin d'assurer la protection paysagère et environnementale du site.

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. Topographie

Le territoire de la commune de Frévent dispose d'une topographie variant de 70 m à plus de 142 m d'altitude, créant ainsi un relief de type cuvette. Le tissu bâti de la commune est situé au cœur de cette dépression.

Les parcelles faisant l'objet de la procédure de déclaration de projet sont situées à une altitude variant de 90 à 120 m d'altitude.

II. Pédologie et géologie

La zone de projet s'implante sur un sol entièrement composé de limon, où l'infiltration des eaux pluviales est possible.

III. Ressource en eau

La commune de Frévent se situe dans le bassin versant Artois-Picardie. Elle est traversée par la Rivièrette et la Canche.

Des zones à dominante humide recensées par le SDAGE Artois-Picardie sont présentes autour de ce réseau hydrographique.



Source : Cartographie Urbycom



Source : Cartographie Urbycom

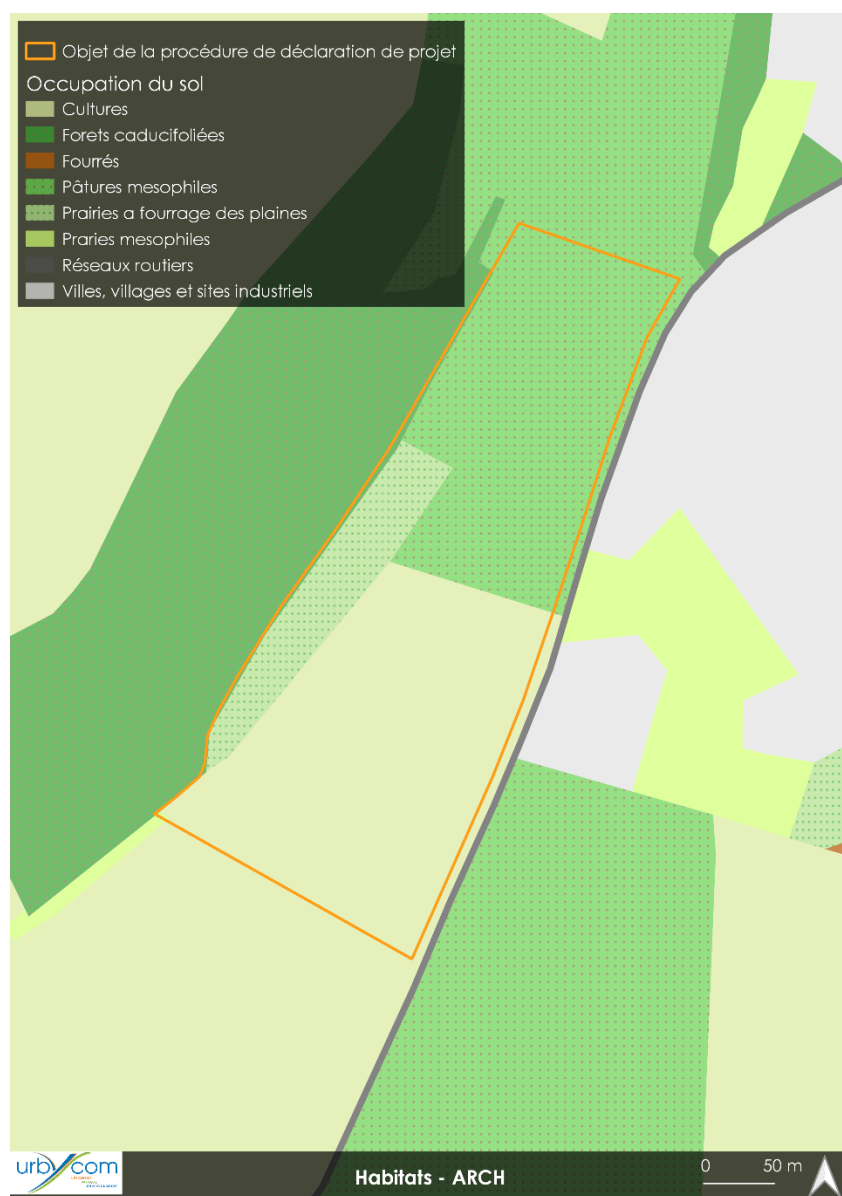
IV. Climat

La commune est concernée par un climat de type océanique, avec des températures douces et une pluviométrie relativement abondante. Les températures sont douces avec des maximums relevés entre les mois de juin et septembre et des minimums relevés durant les mois d'hiver, entre décembre et février. La température moyenne est d'environ 11°C.

V. Milieu naturel

1. *Habitats naturels*

D'après le projet ARCH (*Assessing Regional Changes to Habitats*), la zone de projet est principalement occupée par des cultures, pâtures mésophiles et prairies à fourrage des plaines.



Source : Arch

2. Agriculture

L'emprise du projet s'étend entièrement sur des terres cultivées dont des parcelles recensées comme prairie permanente selon le registre parcellaire graphique de 2020.



Source : Cartographie Urbycom

3. Zones naturelles

■ Zones Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur le territoire communal.

On recense 5 Zones Spéciales de Conservation dans un rayon de 20 km autour de la commune de Frévent. Parmi eux :

- FR2200350 Massif forestier de Luceux
- FR2200352 Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental
- FR2200348 Vallée de l'Authie
- FR3100489 Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie
- FR3102001 Marais de la grenouillère

Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour de la commune



Source : Cartographie Urbycom

■ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La commune de Frévent est en grande partie concernée par la présence de ZNIEFF de type I et II : la ZNIEFF de type I n°310014123 Haute vallée de la Canche en amont de Conchy-sur-Canche et par la

ZNIEFF de type II n°310007267 La haute Vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte Austreberthe. La zone concernée par la déclaration de projet est quant à elle concernée par une ZNIEFF de type II.

Dans un rayon de 10 km autour de la commune de Frévent, sont recensées 5 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II.

ZNIEFF de type I :

- 310013297 Le Fond de Croisette
- 220013899 Larris et Bois de la Vallée d'Occoches
- 310014123 Haute vallée de la Canche en amont de Conchy-sur-Canche
- 310013685 Mont de Boffles
- 310030036 Vallée du Vivier à Bouret-sur-Canche et bois de Gargantua à Rebreuve-sur-Canche

ZNIEFF de type II :

- 310007267 La haute Vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte Austreberthe
- 220320032 Vallée de l'Authie
- 310013733 La moyenne vallée de l'Authie et ses versants entre Beauvoir-Wavans et Raye-sur-Authie

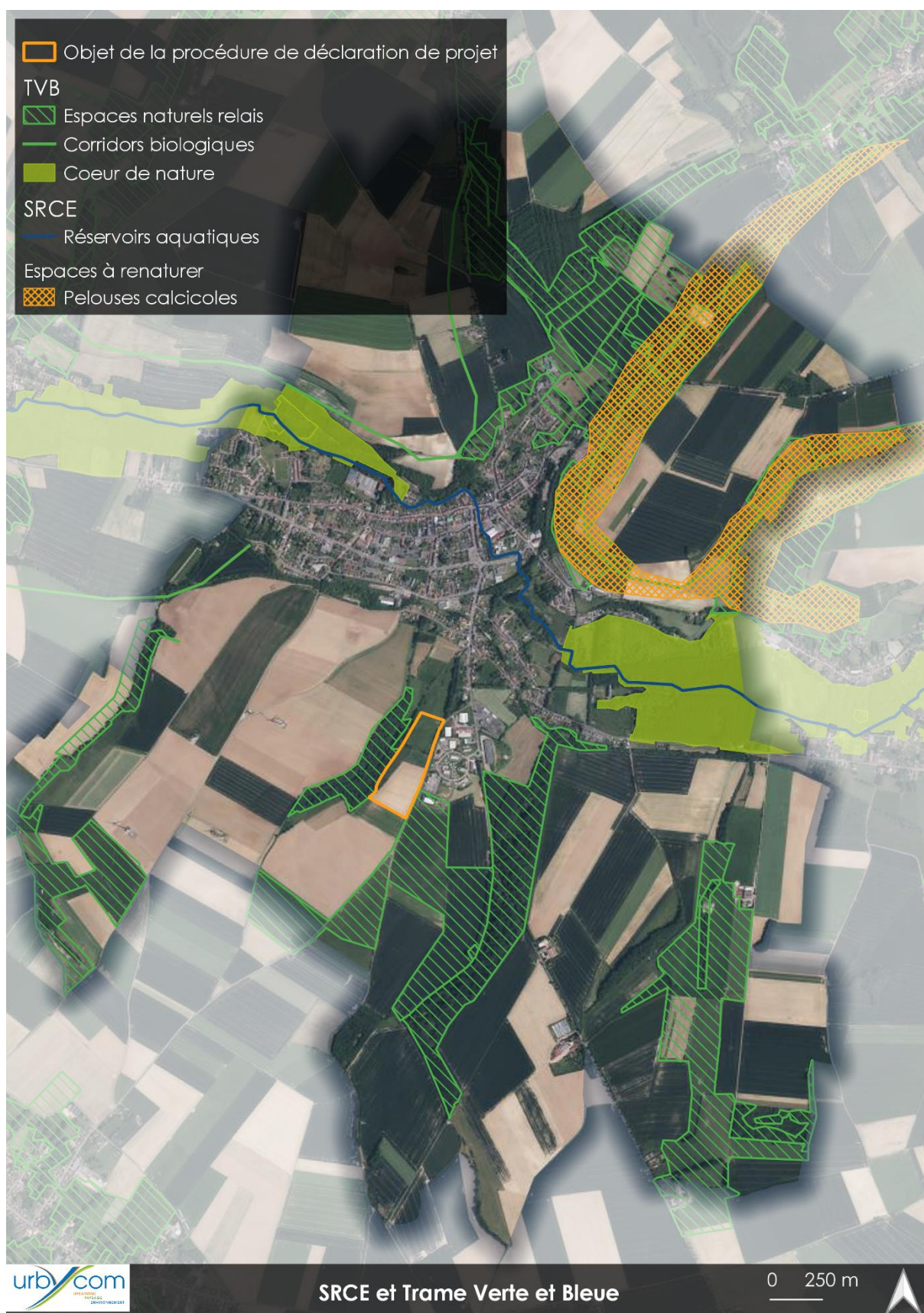


Source : Cartographie Urbycom

■ Schéma Régional de Cohérence Ecologique et Trame Verte et Bleue

La commune de Frévent est traversée par de nombreux corridors biologiques et espaces naturels à renaturer. Le site de projet n'est pas concerné par des éléments recensés par le SRCE et la Trame Verte et Bleue, bien qu'il soit situé à proximité de ces derniers.

Notons qu'un espace naturel relais recensé par la Trame Verte et Bleue est longé par la façade ouest des parcelles concernées par la présente procédure.



Source : SRCE et Trame Verte et Bleue

VI. Paysage et patrimoine

La commune de Frévent possède plusieurs sites classés aux monuments historiques : l'église Saint-Hilaire et l'ancienne Abbaye et Château de Cercamps. Par ailleurs, la commune dispose également d'une ZPPAUP instaurée en 1995 et s'étendant sur la majorité du tissu bâti de la commune. Les ZPPAUP de la commune sont divisées en trois zones dont la zone n°3 qui s'étend jusqu'à la zone de projet.



Source : Cartographie Urbycom

D'un point de vue paysager, aucune perspective paysagère n'est possible vers ces éléments patrimoniaux depuis la zone concernée par la déclaration de projet.

Le site de projet est en partie bordé d'arbres le long de la D114. Cela lui permet d'être moins affecté par les nuisances visuelles de la zone d'activités implantée à l'est de cette voie.



Source : Google maps, mai 2018

Notons également que la procédure de déclaration de projet permet de corriger une erreur matérielle identifiée dans le plan de zonage. En effet, ce dernier recensait un élément boisé à protéger au sud de la zone affectée à la déchèterie. Cependant, ce dernier n'existe pas et sera alors supprimée du plan de zonage, cette protection n'étant maintenue que pour les boisements existants.



Source : Google maps, mai 2018

VII. Risques

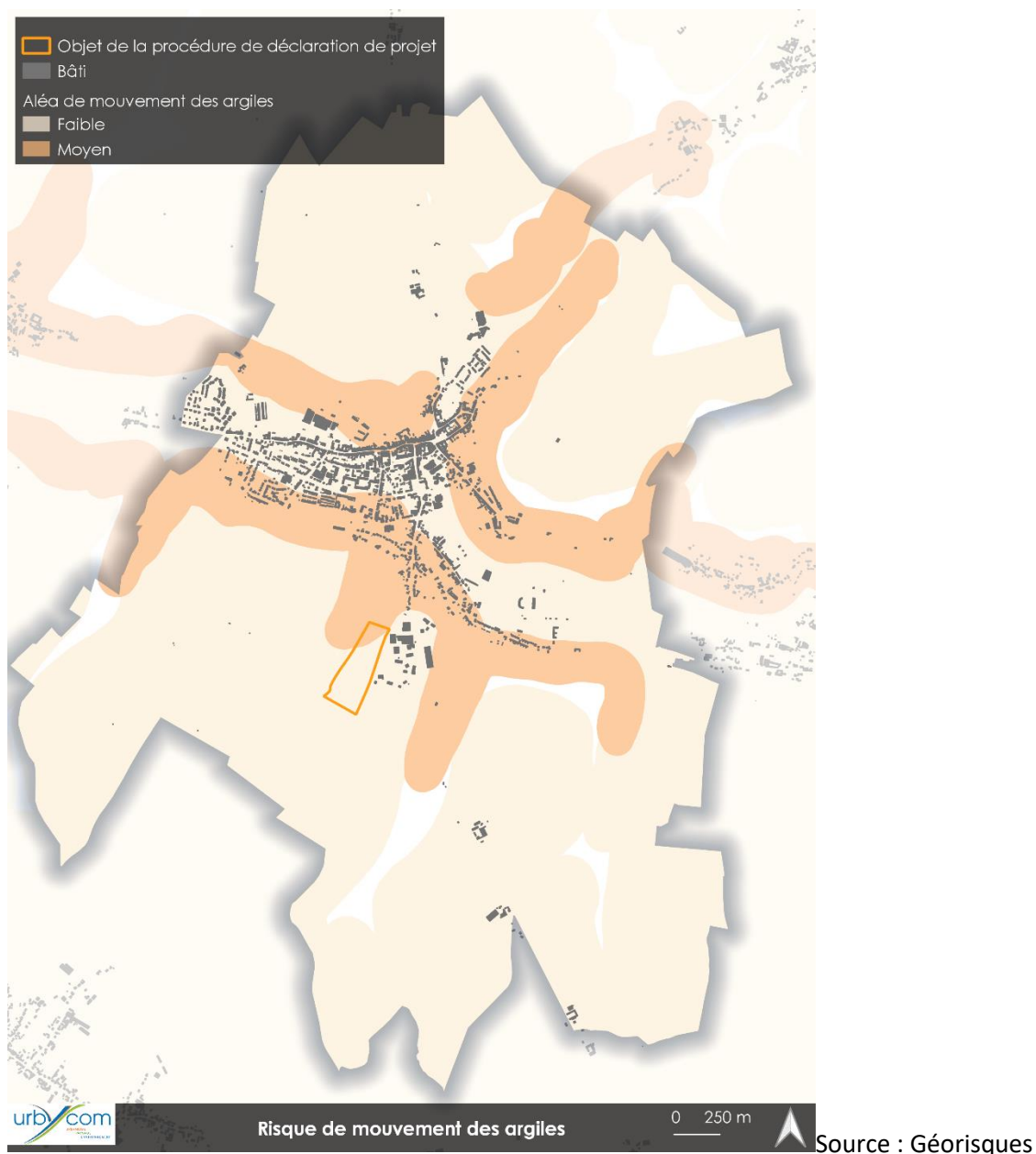
1. *Ambiance sonore*

La commune et la zone de projet ne sont pas concernées par une voie classée bruyante.

2. *Risques naturels*

i. Aléa de retrait-gonflement des argiles

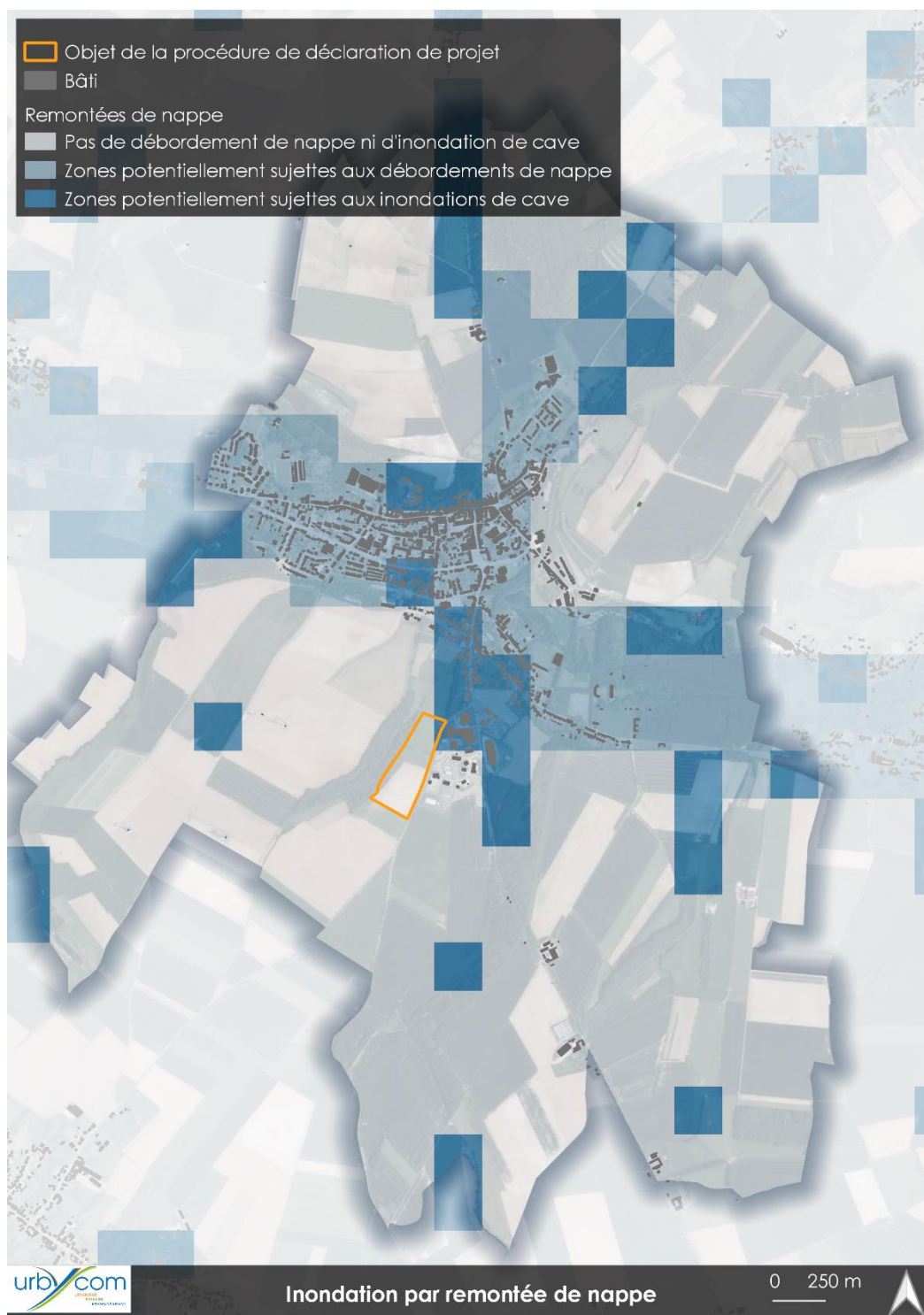
La commune de Frévent est concernée par un risque de mouvement des argiles dont l'aléa de retrait/gonflement varie de nul à moyen. Le site de projet est quant à lui concerné par un aléa variant de faible à moyen.



ii. Risque inondation

La commune est soumise au risque d'inondation par remontée de nappe notamment au sein de son tissu bâti. Les espaces agricoles ne sont pas concernés par ce risque.

La zone de projet est quant à elle sujette aux inondations de cave au nord. Aucune zone d'inondation constatée n'est recensée au sein de la zone de projet.



Source : Géorisques

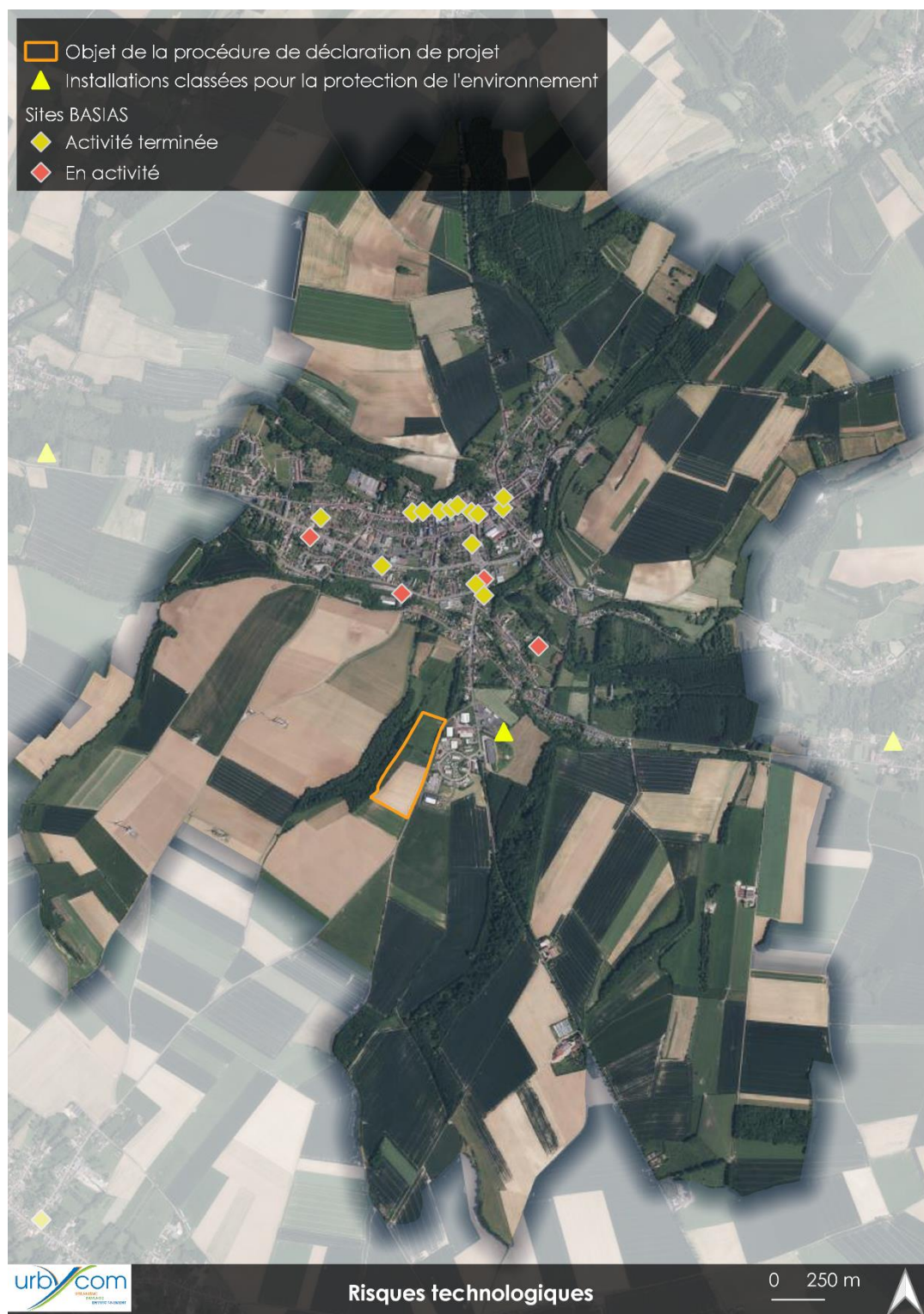


Source : cartographie Urbycom

3. Risques technologiques

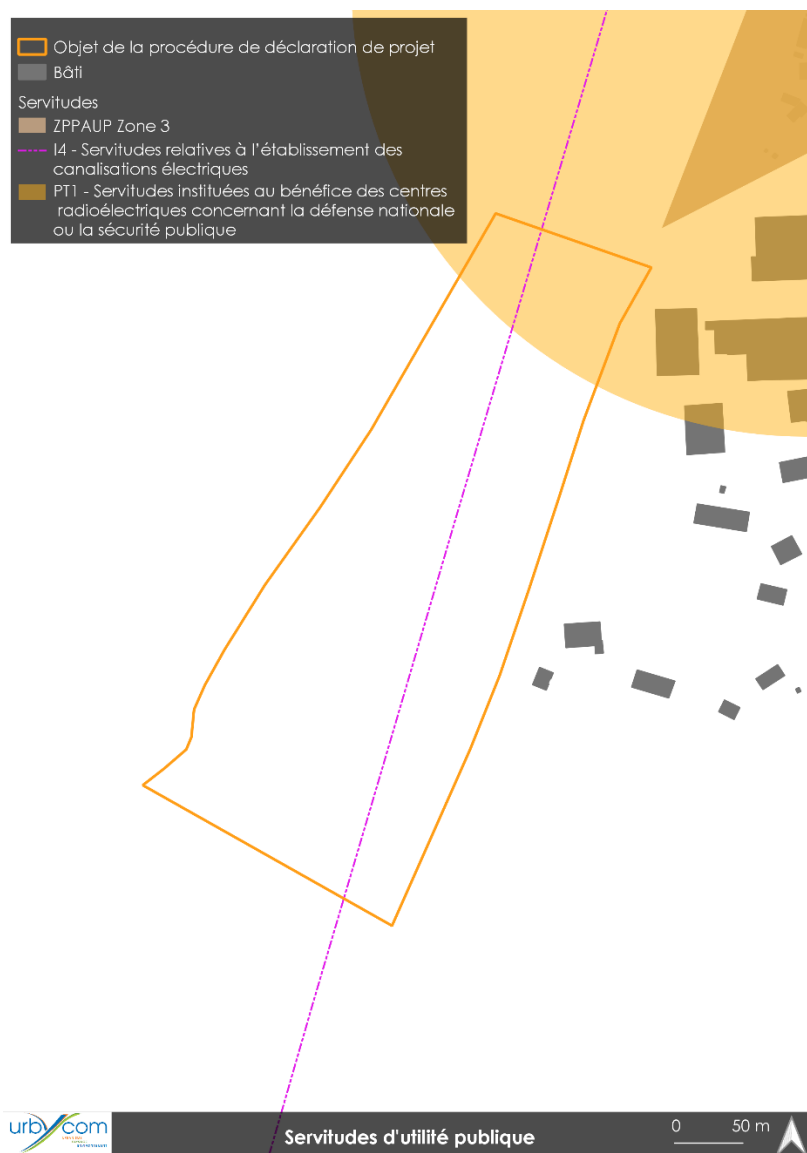
Le périmètre de la zone de projet se situe à proximité d'une Installation Classée pour la protection de l'Environnement.

On recense également 18 sites BASIAS au sein de la commune. Parmi eux, 4 sont encore en activité.



Source : Géorisques

Le site est concerné par une servitude relative à l'établissement des canalisations électriques. Le nord du site est également concerné par une servitude relative au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique. Le projet n'affectera pas ces servitudes.



Source : Cartographie Urbycom

VIII. Déchets

Les déchets communaux sont collectés par la Communauté de Communes du Ternois.

Les déchets sont collectés de la manière suivante :

- Déchets ménagers ;
- Encombrants ;
- Déchets verts ;
- Collecte du verre.

L'agglomération prend en charge la collecte des déchets en porte-à-porte. Certains déchets font cependant l'objet d'un dépôt volontaire dans les déchetteries du territoire. L'agglomération compte 5 déchetteries dont une au sein de la commune de Frévent, à proximité des parcelles faisant l'objet de cette procédure. Il s'agit de la zone 1AUE qui sera reclassée en zone UE par cette procédure.

Les déchets collectés sont ensuite emmenés dans des centres de valorisation énergétique, des centres de tri ou de compostage afin d'être revalorisés lorsque cela est possible.

IX. Synthèse

Avantages de la zone de projet	Inconvénients de la zone de projet
- Maintien des terres agricoles et des prairies permanentes (environ 9,2 ha) ; - A distance des zones à dominante humide ; - Au sein d'une ZNIEFF de type II ; - A proximité des corridors et continuités écologiques recensées par le SRCE et la TVB ;	- Présence d'une servitude relative à l'établissement des canalisations électriques ; - Présence de sites pollués de type BASIAS à moins de 650 mètres ; - Présence d'un site ICPE à près de 300 mètres ;
Enjeux À la suite de l'analyse de l'état initial de l'environnement, les enjeux ont été hiérarchisés selon un critère d'importance (de priorité) et au regard des possibilités d'action que le PLU offre pour faire évoluer la situation. Voici les enjeux hiérarchisés :	
- Gestion des eaux pluviales → les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle ou au plus près, par le biais de techniques alternatives telles que tranchées d'infiltration, noues ... - Gestion des risques → La zone de projet est touchée par des risques d'inondation (par remontée de nappe et/ou inondation de cave). De plus, un site pollué se situe à près de 300 mètres de la zone de projet.	

IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

I. Milieu physique et ressource en eau

😊 Impacts positifs

Les parcelles concernées par la présente procédure seront reclassées en zone naturelle. Ces parcelles seront préservées de l'artificialisation par rapport à ce qui était initialement prévu dans le PLU communal.

Aucune modification de la topographie n'est nécessaire.

Aucun impact sur la ressource en eau n'est attendu.

Mesures

Aucune mesure n'a été définie car le projet de classement des parcelles en zone naturelle n'a pas d'impact sur le milieu physique du territoire.

Le site projet se situe en dehors des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages.

II. Services écosystémiques

😊 Impacts positifs

La commune de Frévent ne projette pas de consommation supplémentaire de terre agricole. La procédure de déclaration de projet vise à classer des zones initialement en zone 1AUE en zone naturelle. La zone de projet s'étend sur près de 9,2 ha.

ÉTAPE 1 : délimitation des zones d'impact et des zones d'évaluations du projet

Dans le cadre de ce projet, une seule aire d'évaluation est définie : l'aire d'impact des changements du Plan Local d'Urbanisme. Les surfaces des différentes zones étant très limitées, la prise en compte d'une aire d'évaluation plus large n'induirait que peu de changement dans les services écosystémiques évalués.

Une évaluation est également menée à l'échelle du territoire communal afin de comparer les services écosystémiques produits à l'échelle de la zone d'extension et à l'échelle de la commune.

ÉTAPE 2 : identification des habitats impactés

L'identification des habitats impactés a été réalisée grâce à la base de données ARCH et à une photo-interprétation aérienne et à la visualisation des photos Google Street View.

Ainsi, le projet est localisé au sein de 4,48 ha de cultures, 0,12 ha de forêts caducifoliées, 3,46 ha de pâture mésophile, 1,04 ha de prairies à fourrage des plaines et 0,003 ha de prairie mésophile.

A l'échelle de la commune, 50,4% du territoire communal est occupé par des cultures, 9,2 % par le tissu urbain, 14,8% de pâtures mésophiles et 6,7% de forêts caducifoliées.

ÉTAPE 3 : priorisation des services écosystémiques

Sur les 25 services écosystémiques évalués, 15 présentent un impact potentiel moyen à fort. Aucune concertation avec les élus n'a eu lieu au sujet des services écosystémiques à prioriser.

ÉTAPE 4 : évaluation des services écosystémiques

Les services d'approvisionnement liés à la production agricole sont importants au sein du territoire.

Sur l'ensemble de son territoire, la commune de Frévent présente des notes faibles à fortes pour l'ensemble des services considérés. Les notes les plus élevées sont celles des services d'approvisionnement et des services culturels. Elles sont dues à la présence de nombreuses terres agricoles, forêts et prairies sur le territoire communal.

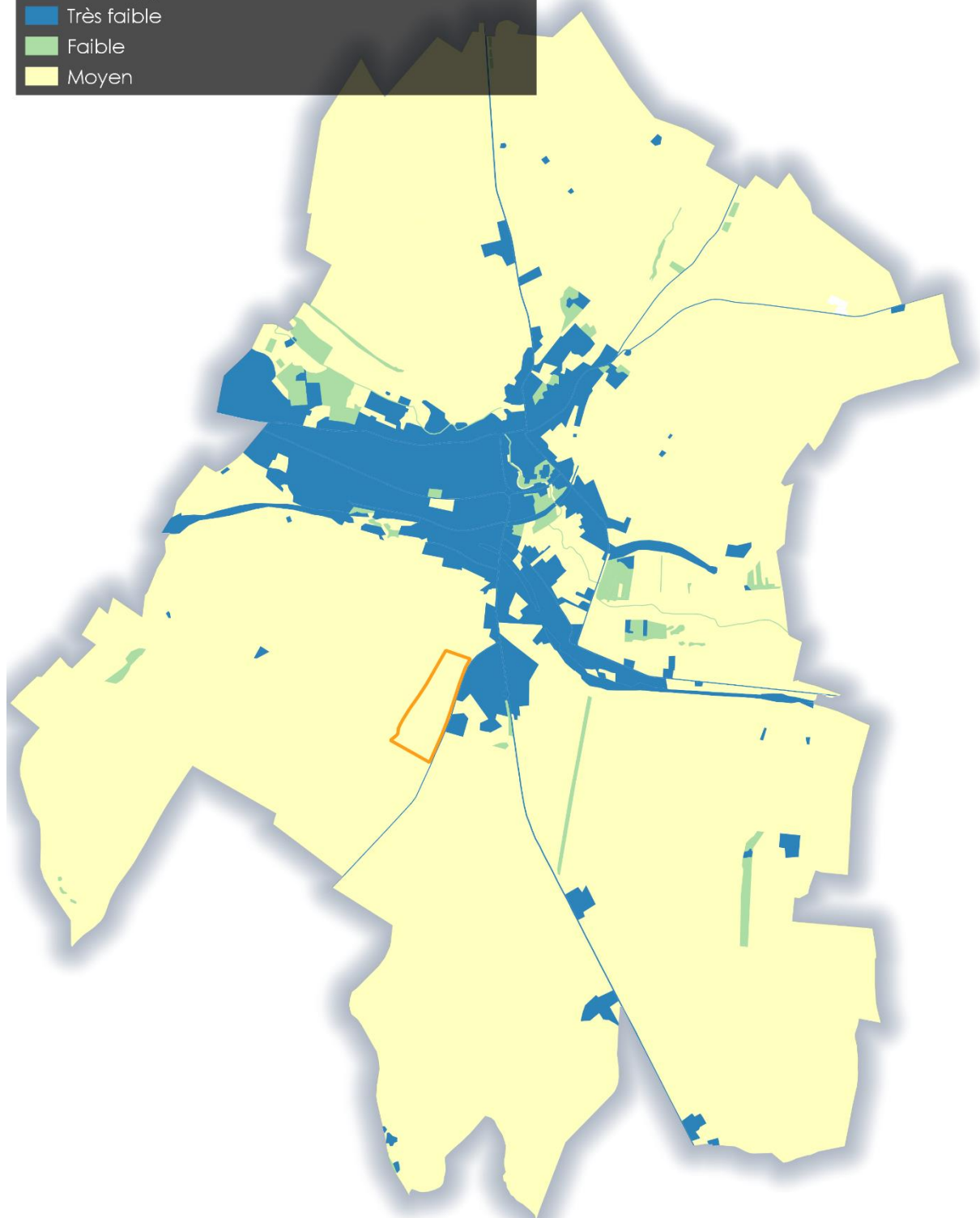
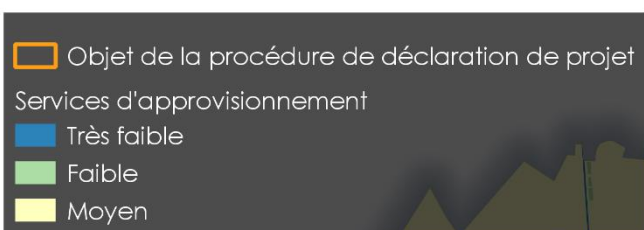
Services écosystémiques	Code	Priorité	Aire d'étude immédiate	Capacité en SE de l'aire d'étude immédiate	Frévent	Capacité en SE de la commune
Production végétale alimentaire cultivée	SA1	Moyen	2,81	Modérée	2,77	Modérée
Production animale alimentaire élevée	SA2	Moyen	2,70	Modérée	1,91	Faible
Ressource végétale et fongique alimentaire sauvage	SA3	Moyen	1,40	Faible	1,31	Faible
Ressource animale alimentaire sauvage	SA4	Moyen	2,65	Modérée	2,53	Modérée
Eau douce	SA5	Faible	1,17	Faible	1,04	Faible
Matériaux et fibres	SA6	Moyen	2,69	Modérée	2,80	Modérée
Ressources secondaires pour l'agriculture/alimentation indirecte	SA7	Moyen	3,83	Forte	3,12	Forte
Composées et matériel génétique des êtres vivants	SA8	Moyen	2,18	Modérée	2,01	Modérée
Biomasse à vocation énergétique	SA9	Moyen	2,34	Modérée	2,66	Modérée
Régulation du climat et de la composition atmosphérique	SR1	Moyen	1,98	Faible	1,99	Faible
Régulation des animaux vecteurs de maladies pour l'Homme	SR2	Faible	1,92	Faible	1,87	Faible
Régulation des ravageurs	SR3	Faible	1,48	Faible	1,34	Faible
Offre d'habitat, de refuge et de nurserie	SR4	Moyen	2,60	Modérée	2,52	Modérée

Pollinisation et dispersion des graines	SR5	Moyen	2,60	Modérée	2,31	Modérée
Maintien de la qualité des eaux	SR6	Moyen	1,82	Faible	1,60	Faible
Maintien de la qualité du sol	SR7	Moyen	2,16	Modérée	1,88	Faible
Contrôle de l'érosion	SR8	Moyen	2,32	Modérée	2,06	Modérée
Protection contre les tempêtes	SR9	Moyen	0,51	Très faible	0,92	Très faible
Régulation des inondations et des crues	SR10	Moyen	2,05	Modérée	1,83	Faible
Limitation des nuisances visuelles, olfactives et sonores	SR11	Moyen	1,03	Faible	1,26	Faible
Emblème ou symbole	SC1	Moyen	2,16	Modérée	2,29	Modérée
Héritage (passé et futur) et existence	SC2	Moyen	2,13	Modérée	2,19	Modérée
Esthétique	SC3	Moyen	2,17	Modérée	2,17	Modérée
Activités récréatives	SC4	Moyen	1,75	Faible	2,01	Modérée
Connaissance et éducation	SC5	Moyen	2,45	Modérée	2,51	Modérée

ÉTAPE 5 : Enjeux, gains et pertes en services écosystémiques

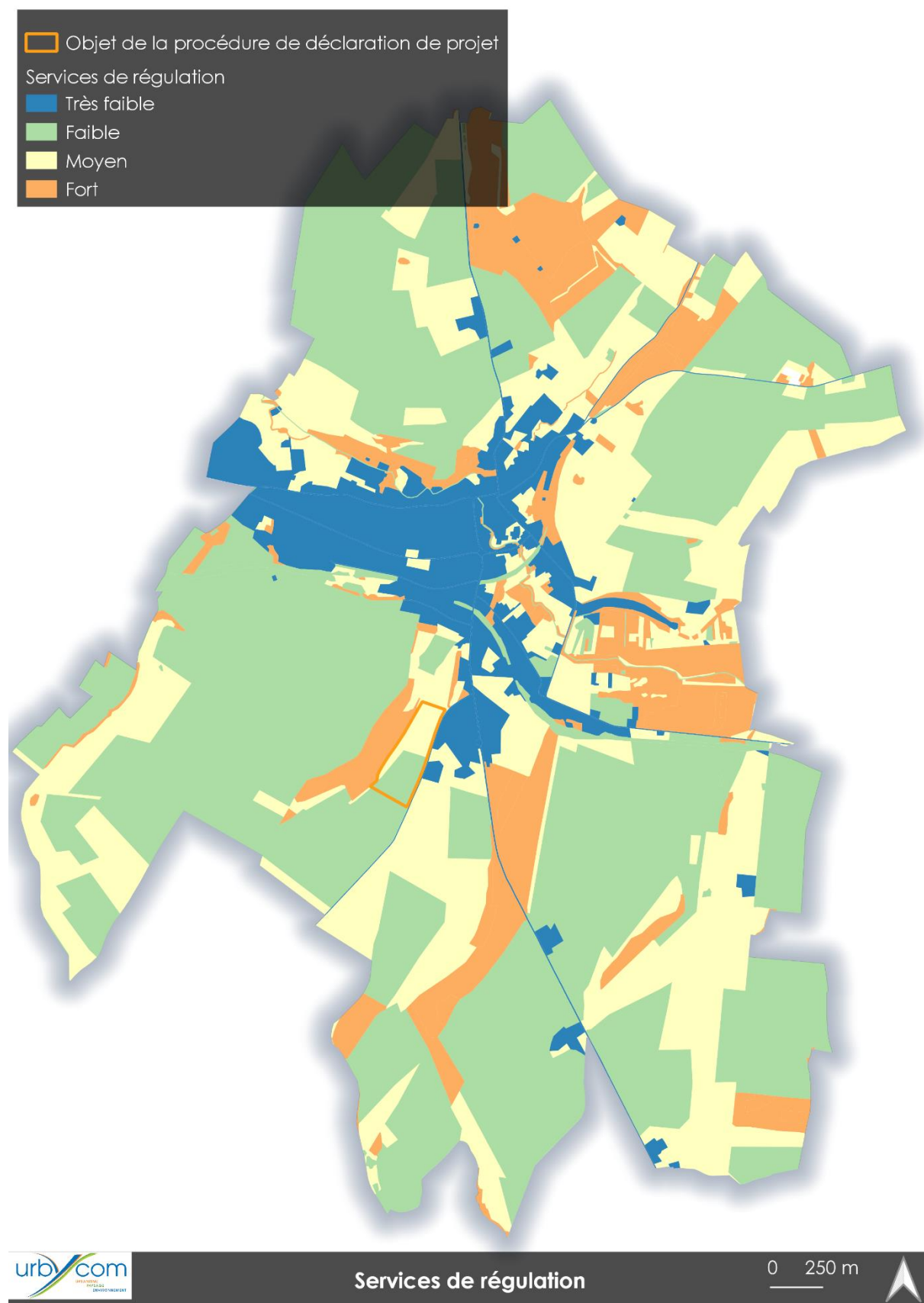
Une analyse géographique des moyennes des différents services permet d'identifier les zones à enjeux forts pour les services écosystémiques à l'échelle de la commune.

La commune de Frévent présente des zones à enjeu très faible à moyen pour les services d'approvisionnement. Les zones agricoles présentent des enjeux souvent modérés. Ainsi, la zone de projet présente des enjeux modérés dans l'ensemble.



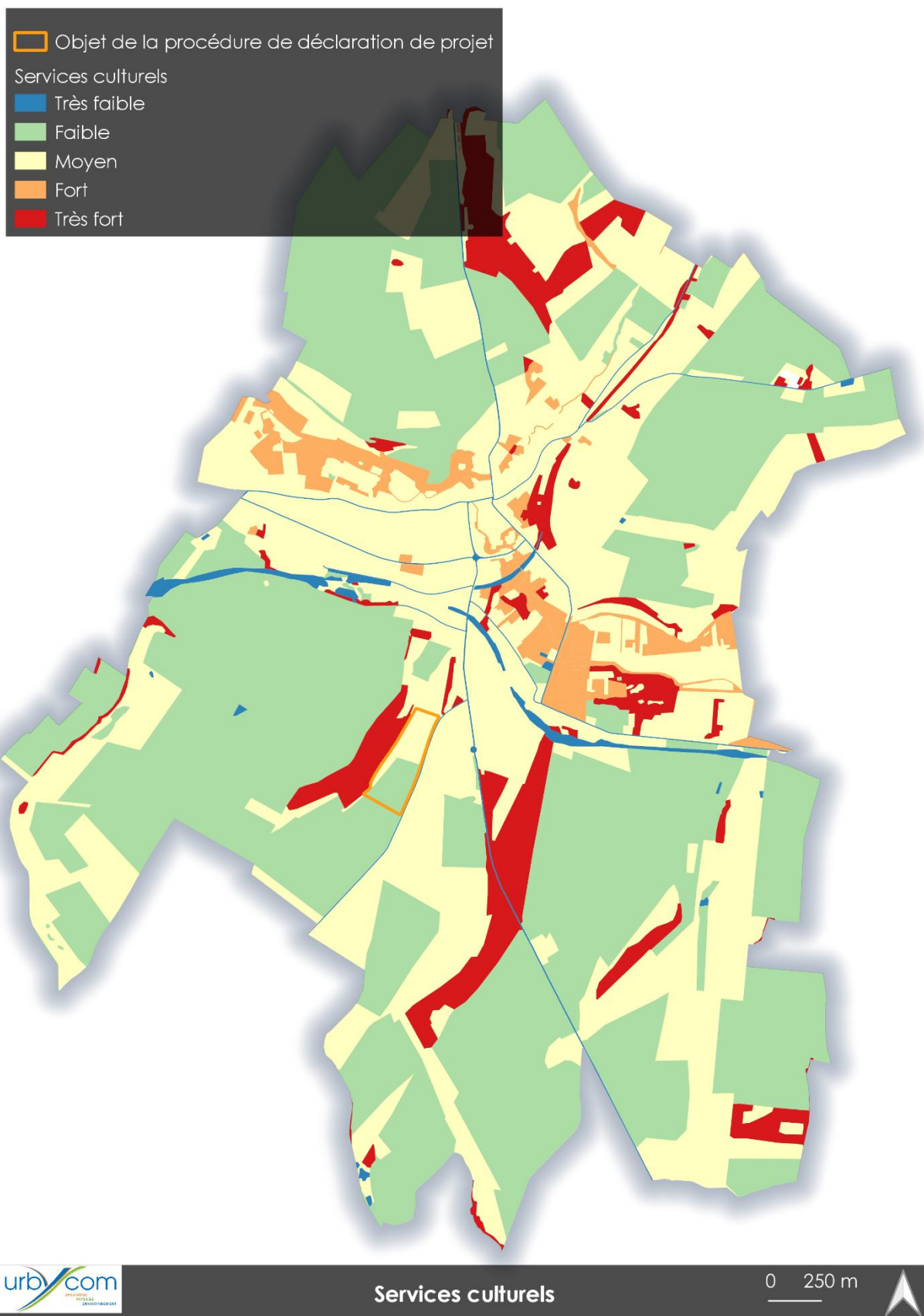
Source : Cartographie Urbycom

A l'échelle communale, une partie des habitats présentent des enjeux forts en termes de services de régulation. Le projet présente quant à lui des enjeux faibles à moyen pour ces services.



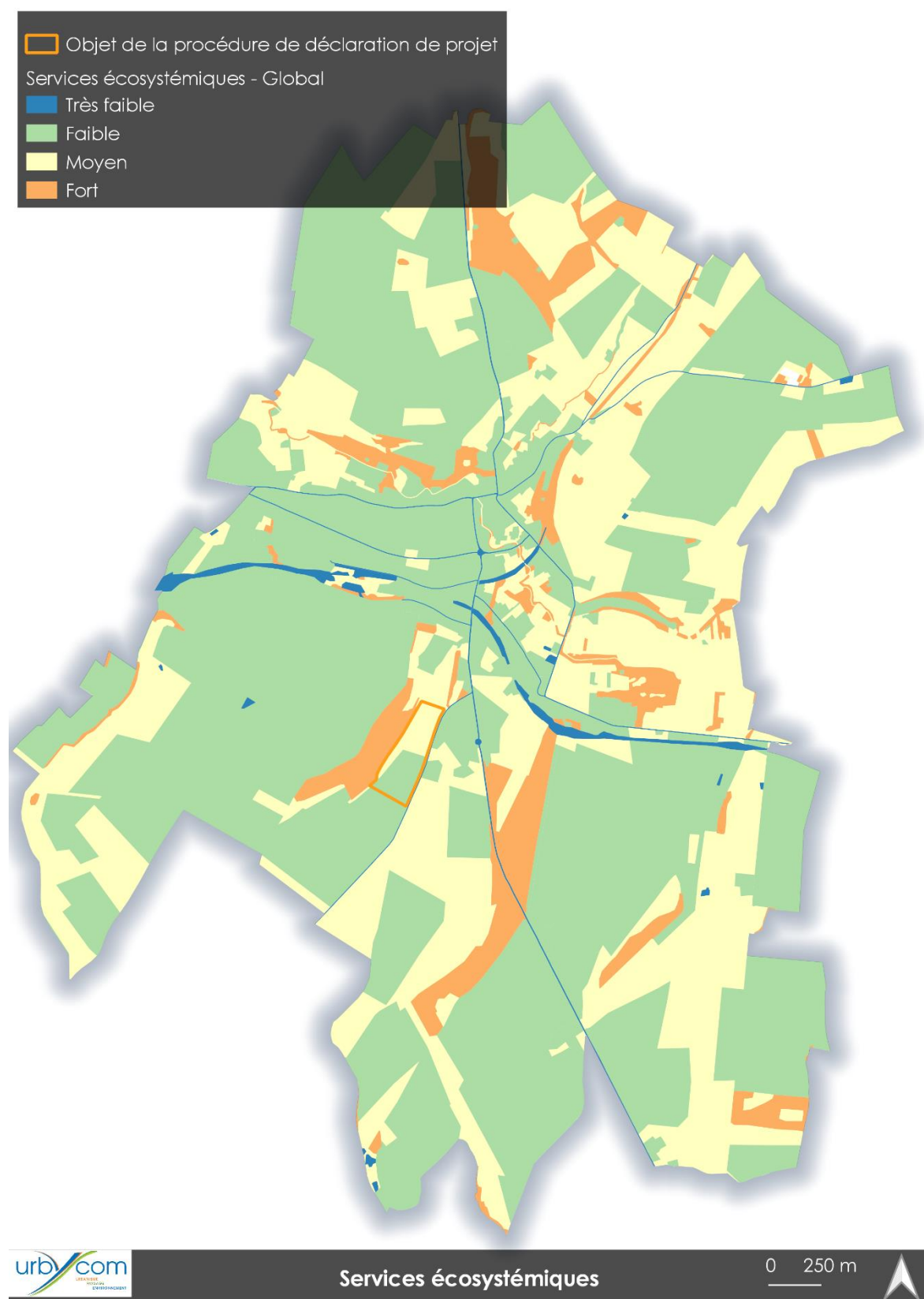
Source : Cartographie Urbycom

Vis-à-vis des services culturels, la commune de Frévent présente des enjeux très faibles à très forts (espace boisés). La zone de projet présente des enjeux faibles à moyens pour les services culturels.



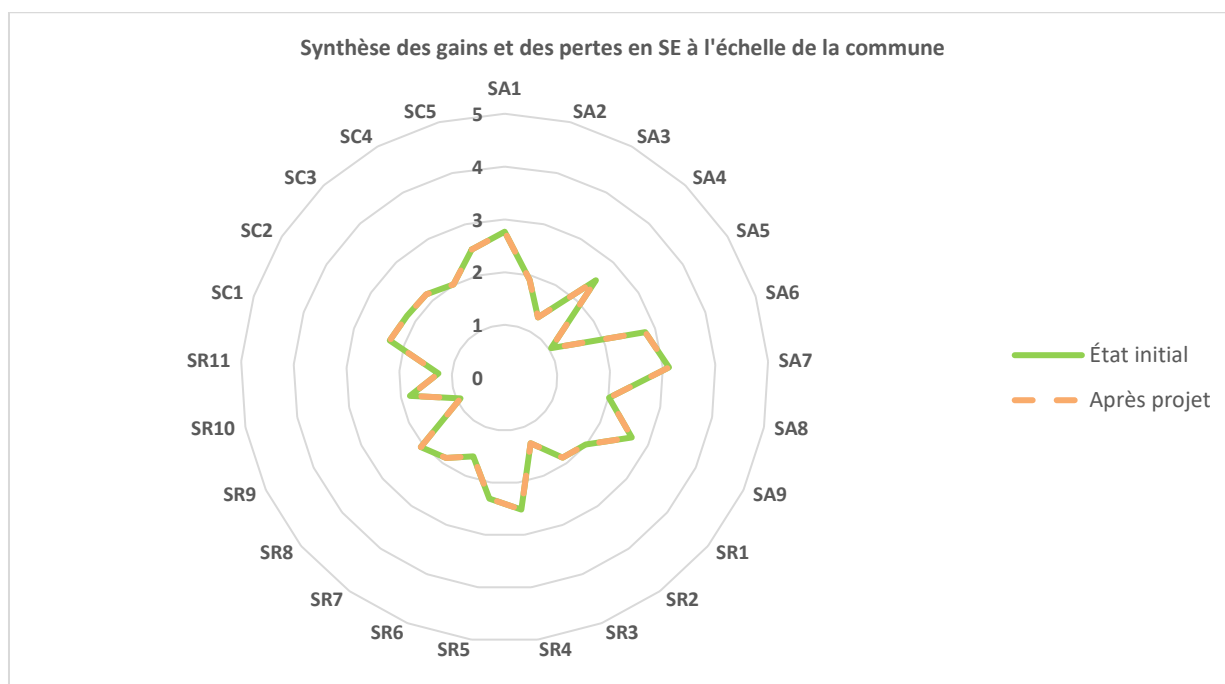
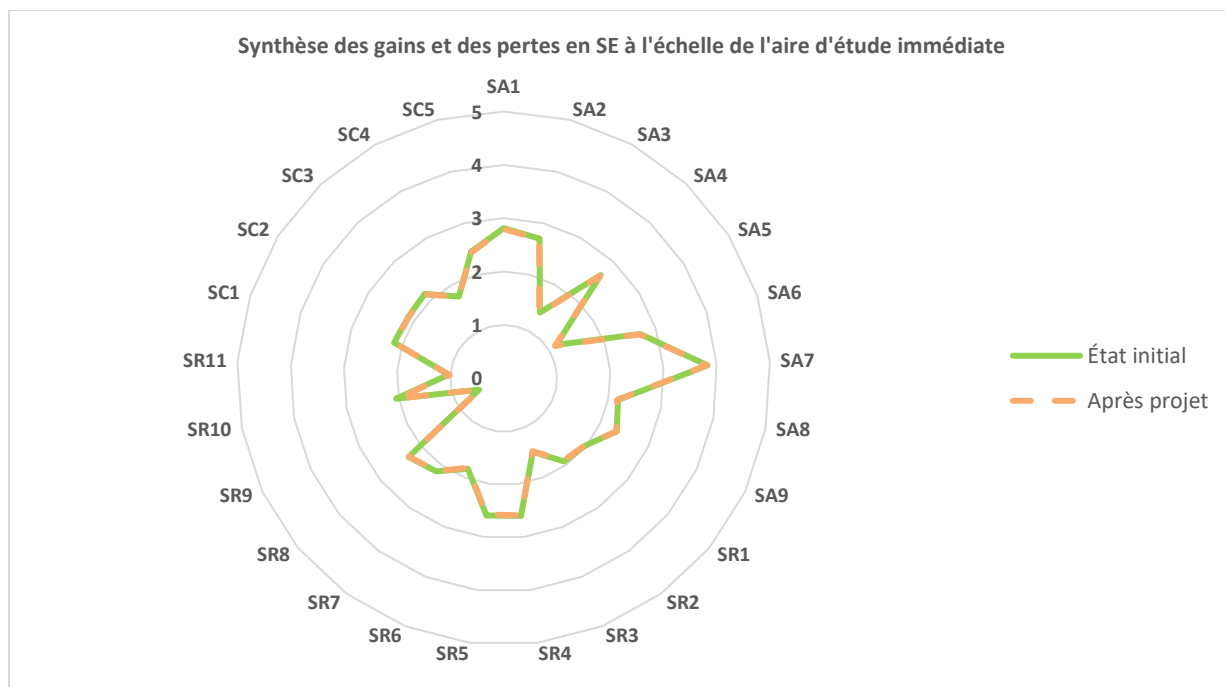
Source : Cartographie Urbycom

En considérant l'ensemble des services écosystémiques dans la définition des enjeux, la zone de projet présente des enjeux faibles) moyens et se situe à la lisière d'un espace forestiers présentant des enjeux forts à très forts.



Source : Cartographie Urbycom

Le projet de classement de ces parcelles en zone naturelle n'aura aucun impact sur les services écosystémiques. En effet, d'après les estimations, le projet n'induirait aucune perte ni aucun gain.



ÉTAPE 6 : Analyse des résultats et préconisation des mesures ERc.

Le projet de déclaration de projet de la commune de Frévent n'induit aucune perte locale en services écosystémiques.

III. Risques

☺ **Aucun impact**

Un risque faible à moyen de mouvement des argiles est observé sur l'ensemble de la zone du projet.

Des débordements de nappe ainsi que des inondations de cave peuvent être constatés sur l'emprise du projet.

Des sites BASIAS et ICPE sont recensés à proximité du projet. Les sites BASIAS sont identifiés à moins de 650 mètres et le site ICPE à moins de 300 mètres de l'emprise du projet.

Mesures

Aucune mesure n'a été prise, étant donné qu'aucun projet d'artificialisation de ces parcelles n'est prévu. Le projet en lui-même permet de limiter les risques naturels et technologiques en limitant l'artificialisation des sols.

IV. Agriculture

☺ **Impacts positifs**

Aucune consommation des terres agricoles n'est prévue.

Mesures

Aucune mesure de compensation n'a été définie. L'activité agricole sera toujours autorisée sur ces parcelles.

Le règlement de la zone N stipule que « *sont classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels* ».

V. Paysage et patrimoine

☺ **Impacts positifs**

Les perspectives visuelles des espaces forestiers et agricoles observées depuis la D114 ne seront pas altérées, le projet visant à conserver ces parcelles en zone naturelle.

Les perspectives autour des Monuments Historiques présents au sein de la commune ne seront pas compromises.

Les champs visuels depuis la D114 ne seront pas réduits par la présence de nouvelle construction.

Mesures

Rappelons que le projet vise à préserver ces parcelles agricoles et naturelles en les classant en zone naturelle.

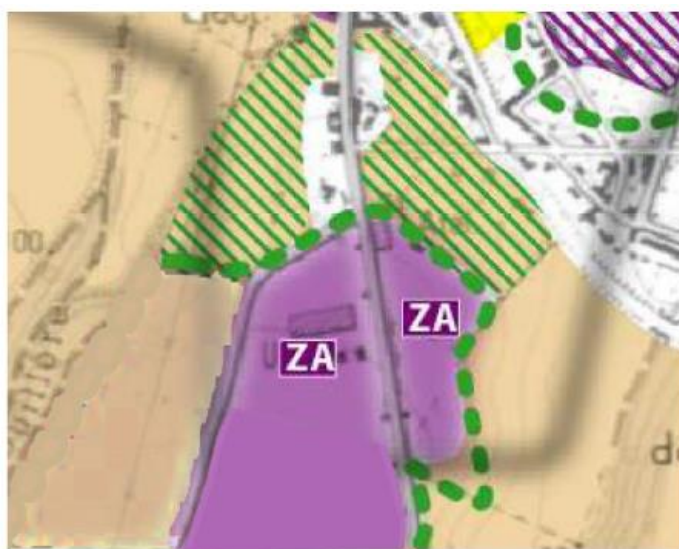
Notons que le PADD de Frévent a également été modifié afin de limiter l'extension de la ZAL de Frévent :

Objectif 1 : Assurer la pérennité des activités existantes et développer la capacité d'accueil d'entreprises pour assurer la vitalité économique du territoire

→ **Valoriser la zone d'activité Sud** : La zone d'activités sera densifiée, afin de limiter la consommation d'espace agricole sur le territoire, et de réduire les impacts sur le paysage.

Le volet paysager est ici très important, au vu de la situation en « oppidum » de cette zone. L'espace public et privé recevra un traitement paysager.

→ **Pérenniser les activités existantes** : pour assurer leur sauvegarde et en permettre la valorisation tout garantissant la limitation des nuisances, les sites Artéa à l'Ouest et MPA à l'Est recevront un zonage spécifique (zone urbaine à vocation économique).



Extrait du PADD de Frévent

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation a également été réalisée sur le site.

VI. Déchets

😊 **Aucun impact**

Le projet ne vise pas à accueillir de nouveaux habitants, services et entreprises. Aucune hausse de production de déchets n'est donc attendue.

Mesures

Aucune mesure n'a été définie.

VII. Conclusion de l'étude

La commune de Frévent présente de nombreux enjeux environnementaux et patrimoniaux. La zone de projet située au sud de la commune est concernée par plusieurs enjeux tels que la proximité avec des corridors biologiques recensés au SRCE et des espaces naturels relais recensés par la Trame Verte et Bleue, des risques naturels tels que les mouvements des argiles ou encore les remontées de nappe, ainsi que par la proximité de sites BASIAS et ICPE, ...

Le projet permettra également de garantir les perspectives paysagères et la préservation du paysage notamment à l'entrée sud de la commune.

Rappelons que la présente procédure vise avant tout à mettre en compatibilité le PLU communal de Frévent avec le SCoT du Ternois. Ce dernier ne permettant pas l'extension de la zone d'activité de la commune sur les parcelles, ici, classées en zone naturelle.